

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue des Remparts afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant un déménagement. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	rue des Remparts
Début :	jeudi, 6 juin 2024 à 08h00
Fin :	jeudi, 6 juin 2024 à 17h00
Motif :	un déménagement
Règlement :	GRE-110-2024

Grevenmacher, le 4 juin 2024

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes